



# Note de conjoncture

Septembre 2020

**LOGEMENT  
CONSTRUCTION**



## Construction neuve à La Réunion

### Juillet 2019 – Juin 2020

#### Contexte

La période étudiée est marquée par la crise sanitaire sans précédent que nous vivons. De mi-mars 2020 à mi-mai, le confinement imposé a ralenti fortement l'activité économique. L'impact a été particulièrement fort pour les mises en chantiers. La baisse des autorisations est plus modérée car, à La Réunion, les centres instructeurs ont globalement pu fonctionner.

De juillet 2019 à juin 2020, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 350 à La Réunion, en baisse de 4,3 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le recul sur la période des autorisations de construire pour les logements individuels purs (- 4,8 %) et les collectifs (- 5,1%). Au niveau national, les tendances sont également à la baisse (- 10,9 %), notamment pour le collectif (- 13,9 %)

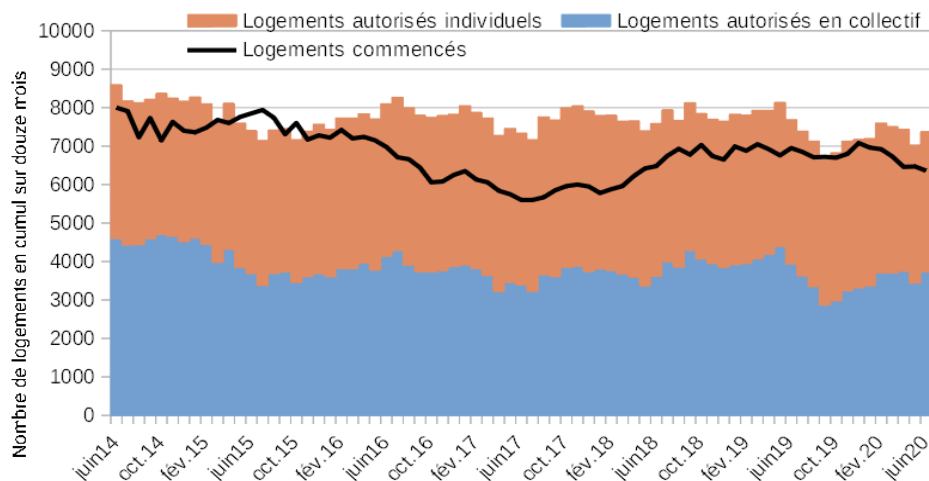
À La Réunion, le nombre estimé de logements mis en chantier diminue (- 8,5 %) par rapport à la même période, un an plus tôt (juillet 2018 à juin 2019). Les mises en chantier sont en baisse pour tous les types de logements : - 9,9 % pour l'individuel et - 8,5 % pour le collectif. Les ouvertures de chantier sont également en repli (- 7,7 %) au niveau national.

#### Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	juillet 2019-juin 2020	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup>	
	(nombre)	La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Autorisés dont :</b>	<b>7350</b>	<b>-4,3</b>	<b>-10,9</b>
Individuels	3640	-2,9	-6,4
- individuels purs	2400	-4,8	-5,3
- individuels groupés	1240	0,8	-9,3
Collectifs <sup>3</sup>	3740	-5,1	-13,9
<b>Commencés dont :</b>	<b>6360</b>	<b>-8,5</b>	<b>-7,7</b>
Individuels	3110	-9,9	-8,6
- individuels purs	2050	-10,5	-7,7
- individuels groupés	1060	-8,6	-11,1
Collectifs <sup>3</sup>	3210	-8,5	-7,1

1. cumul juillet 2019-juin 2020 rapporté au cumul juillet 2018-juin 2019. Hors Mayotte. 2. y.c. en résidence. Source : SDES-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2020.

#### Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur douze mois)



Source : SDES-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle arrêtées à fin juin 2020.

Entre juillet 2019 et juin 2020, 413 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées baissent de 5 % par rapport à la même période un an auparavant. L'hébergement hôtelier affiche une forte croissance de la surface autorisée (+ 161 %) : ceci s'explique par un très faible nombre d'autorisations en 2018 et par l'autorisation de permis de construire de quelques projets importants en 2019. Le secteur des commerces est en hausse (+ 31 %) dû à l'autorisation de quelques gros projets en 2019. En revanche l'industrie (- 27 %), les bureaux (- 35 %) et entrepôts (- 53 %) sont en baisse.

De juillet 2019 à juin 2020, 214 840 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une augmentation de 8 % par rapport à la même période un an auparavant. La baisse la plus marquée est celle de l'artisanat (- 65 %), suivi de l'industrie (- 56 %) et des services publics (- 28 %). Les secteurs de l'hébergement hôtelier (+ 147 % dû à l'absence de projet hôtelier commencé en 2019), des bureaux (+ 91 %), des commerces (+ 13%), de l'exploitation agricole ou forestière (+ 23 %) et des entrepôts (+ 38 %) sont eux en hausse.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations en pourcentage sont facilement importantes.

**Prochaine parution : Novembre 2020  
pour les résultats juillet 2019-juin 2020**

## Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et déclarés commencés à La Réunion

	juillet 2019-juin 2020	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup>	
	(m <sup>2</sup> )	La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Locaux autorisés dont :</b>	<b>413 000</b>	<b>-5</b>	<b>-13</b>
hébergement hôtelier	37 290	161	-13
bureaux	43 250	-35	-8
commerce	83 260	31	-12
artisanat	8 220	-7	-4
industrie	17 510	-27	-19
exploitation agricole ou forestière	108 280	6	-15
entrepôt	36 190	-53	-21
service public ou d'intérêt collectif	78 910	2	-6
<b>Locaux déclarés commencés dont :</b>	<b>214 840</b>	<b>8</b>	<b>-5</b>
hébergement hôtelier	6 440	147	-4
bureaux	31 420	91	-11
commerce	63 140	13	-11
artisanat	5 350	-65	-5
industrie	3 980	-56	-8
exploitation agricole ou forestière	39 190	23	-13
entrepôt	33 710	38	21
service public ou d'intérêt collectif	31 610	-28	-6

1. cumul juillet 2019-juin 2020 rapporté au cumul juillet 2018-juin 2019

2. Hors Mayotte.

Source : SDES-DEAL, Sit@del2, en date de prise en compte.

### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020